



## Projet de poste Jean-Jacques-Archambault à 735-120 kV dans la région de Lanaudière

### Mandat d'enquête et d'audience publique du BAPE

31 juillet 2025

#### ERRATUM

Nous souhaitons apporter un correctif au document de Réponses aux demandes de la commission daté du 25 juillet. Plus précisément, à la page 3 dans le paragraphe suivant, il faut lire « Plan de mise en œuvre 2025-2030 » et non « Plan de mise en œuvre 2035 » dans le document.

« En ce qui a trait aux véhicules électriques, la prévision qu'intègre Hydro-Québec découle du renforcement de la norme Véhicules zéro émission (VZE) à la suite de la publication du Plan de mise en œuvre **2025-2030** du Plan pour une économie verte 2030. La recharge des véhicules électriques est attribuée principalement au secteur résidentiel et, dans une moindre mesure, au secteur commercial. »